

Plougonvelin

MAGAZINE

Edito p. 2

Actions municipales p. 3

Délibérations du conseil municipal p. 8

Expression de la minorité p. 11

Informations municipales p. 12

Vie associative p. 17

Informations extra-communales p. 21

Nouveau à Plougonvelin p. 24

Informations pratiques p. 24

Repas des anciens p. 26



Octobre 2013 - N°12



Plougonvelin a enfin retrouvé un été radieux qui nous avait manqué depuis trop longtemps.

Les équipements neufs (toilettes du Trez Hir, ponton à Bertheaume) ainsi que les nouveaux supports (gestion municipale des mouillages, webcam au Trez Hir) ont été mis en place pour assurer un meilleur service à la population et à nos visiteurs. Quelques retards de mise en oeuvre n'ont pas permis de bénéficier de tous les services dès le début de la saison et je le regrette. Malgré tout, la municipalité est satisfaite des retours positifs sur l'utilisation des nouveaux équipements et supports.

La municipalité remercie l'ensemble des services de la commune qui a beaucoup oeuvré pendant la période préparatoire ainsi que pendant la saison pour assurer la vie festive, le soutien aux manifestations et l'entretien de la commune. Les grandes manifestations estivales se sont bien déroulées malgré quelques incivilités que nous déplorons ; nous devons tous maintenir notre vigilance dans ces occasions. Notons le retour du bal populaire du 14 juillet, après plusieurs années d'interruption, qui a connu un énorme succès. Nous remarquons toutefois que les incivilités et les plaintes ont été nettement moins nombreuses cette année malgré une forte fréquentation de nos plages. Le soleil a-t-il favorisé le respect et apporté plus de bonne humeur ?

Je remercie toutes les forces vives (associations, commerçants, bénévoles) qui, par leur motivation et mobilisation, ont permis à tous les habitants et visiteurs de passer une agréable saison.

La saison ayant duré plus longtemps, les services ont dû très vite embrayer sur la rentrée avec la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires dans les écoles publiques Roz Avel.

Les effectifs des écoles publique et privée sont stables, ce qui nous rassure tous et nous permet d'envisager le fonctionnement des services connexes avec sérénité. Là encore, la rentrée s'est déroulée correctement sans difficultés majeures. Un grand merci aux instituteurs, parents, associations et bénévoles qui ont accompagné la municipalité et les services dans cette rentrée réussie.

Nous avons d'autres chantiers (Maison du gardien de Bertheaume, Maison Mezou Vilin, dernière tranche d'enfouissement des réseaux de la rue St Yves, Saint Mathieu : murs du petit enclos, sanitaires et préau) à poursuivre ; certains sont à terminer dans le courant du dernier trimestre. Autant de travail à fournir par l'équipe municipale.

Bon courage à tous pour entamer ce dernier trimestre de l'année.

Actions municipales - Tourisme

Quand vient la fin de l'été.....

C'était le titre d'une chanson bien connue....Hélas, les bonnes choses ont une fin.

En effet, depuis plusieurs années, nous n'étions pas gâtés par la météo et peu nombreux étaient ceux qui, le 1^{er} juillet, prédisaient l'ensoleillement que nous avons connu durant les 2 mois d'été.

Le démarrage de la saison a néanmoins été très timide et le mois de juillet s'est avéré

très calme en terme de fréquentation, autant chez la plupart des hébergeurs que dans les secteurs recevant des touristes (Office de Tourisme, restaurants, sites touristiques). Les étrangers étaient également aux abonnés absents.

En août, par contre, notre commune a fait le plein ; les touristes profitant du soleil omniprésent, ont envahi nos plages et les animations ont été des francs succès. Ces bonnes conditions météorologiques ont largement contribué à la réussite des

animations qui ont jalonné notre été. Seuls petits bémols : le démarrage de « Bourg et Bourg et Ratatam », copieusement arrosé par un orage aussi soudain que bref, qui a fait se replier les participants pendant quelques minutes, mais moins d'une heure plus tard, la foule était à nouveau présente au Bourg, pour assister aux différents concerts proposés par les commerçants et la municipalité. De même, le raid côtier Porsmilin-le Trez Hir, organisé par notre Office de Tourisme, s'est déroulé malgré une mer bien formée et il convient de

Actions municipales - Tourisme

féliciter la quarantaine de participants qui ont tenu à être présents dans ces conditions difficiles, sous la surveillance des maîtres nageurs sauveteurs.



Il n'est pas possible de résumer en quelques lignes toutes les manifestations de l'été. Cependant, il convient de remercier tous les membres des associations locales qui s'investissent au quotidien pour l'animation de notre commune. Un grand merci également à tous les services municipaux pour leur présence aux côtés des organisateurs.

Ainsi donc, l'été s'est achevé, mais pour ceux qui sont partis et qui gardent la nostalgie de la plage du Trez Hir, toute l'année, vous pourrez désormais vous balader sur le sable fin, grâce à la nouvelle webcam

installée à l'Hippocampe, qui permet de voir, en temps réel, l'état de la mer et de la plage, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez (lien direct sur le site internet de la commune). Une nouveauté rendue possible grâce à la collaboration et la participation financière de la Région Bretagne et du réseau SENSATION BRETAGNE, auquel adhère notre commune.

Rendez-vous est pris pour 2014 où, espérons-le, le soleil sera à nouveau au rendez-vous.

Annick DESHORS
Adjointe au Tourisme

Mouillages Ponton

La nouvelle AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine maritime) du 7 décembre 2013 accordée à la commune pour 354 mouillages définit 2 zones :

- Une AOT pour 15 ans sur les zones de Bertheaume Nord et Sud, et sur l'espace maritime du Trez-Hir.

- Une AOT sur la zone des Curés pour 3 ans, mise en observation avec le concours du Parc National Marin d'Iroise (PNMI) pour la surveillance des zostères. En accord avec la commune le PNMI a commencé sa mission d'observation depuis 2012. Plusieurs plaisanciers ont accepté pour cela de mettre en place des mouillages innovants, moins agressifs au niveau des fonds marins, ce qui devrait aider à la préservation des zostères, champ de reproduction de la faune marine.

La commune a décidé de prendre en régie directe la gestion des mouillages lors du conseil municipal du 18 avril 2013. Le conseil municipal du 31/05/2013 a établi et voté un règlement ainsi que des tarifs. En effet chaque plaisancier doit s'acquitter d'une redevance dès lors qu'il devient utilisateur d'un mouillage sur le plan d'eau défini ci-dessus.

Un agent municipal rattaché à l'office du tourisme a été recruté durant la saison estivale pour la mise en œuvre de cette politique (établir sur fichier la liste des plaisanciers, leur position sur le plan d'eau, facturation, conseils



de tous les usagers, correspondance). En plus des tâches administratives de gestion cet agent assermenté, a aussi pour rôle la surveillance du plan d'eau, le constat des irrégularités, et la surveillance des plages. Pour cette première année de reprise en régie municipale, nous notons avec satisfaction le peu d'incidents à déplorer sur le plan d'eau. Actuellement 262 mouillages sont attribués (dont ceux des professionnels), et 9 pour NPI. Cette année il y a eu 22 propositions et 12 attributions nouvelles (sur des corps morts existant).

Le comité de suivi mis en place par la commune se réunira pour donner son avis sur les remarques collectées par tous les usagers, l'office de Tourisme, la police municipale et la municipalité et proposera des pistes d'amélioration pour 2014.

L'AOT pour la mise en place d'un ponton modulaire, sur le plan d'eau et la plage de Bertheaume, a été accordée par la Préfecture à la commune le 11 juillet 2013. Après sa mise en place par la société chargée de son implantation, l'inauguration s'est déroulée en présence des autorités (*Le maire, Le président de la CCPI, les représentants de la DDTM et les autorités de l'Etat, des élus*) le 3/08/2013.

Ce ponton installé pour apporter une plus grande facilité d'embarquement et de débarquement des passagers des bateaux a également fait la joie des baigneurs et des pêcheurs. La cohabitation plagistes plaisanciers s'est fait dans une bonne



entente. L'accès handicap est également prévu et s'avère très pratique. Les premiers retours d'expérience sont très positifs de la part des usagers de la plage et du plan d'eau. La commune a recueilli les suggestions d'amélioration proposées par tous les utilisateurs, ces propositions seront discutées avec les agents de l'état et serviront de base pour améliorer le fonctionnement en 2014.

Comme prévu le ponton sera démonté par les services techniques communaux dans le courant du 3^{ème} trimestre.

IB et YR



Actions municipales - Tourisme

Qualité des eaux de baignade

Les eaux de baignade françaises sont soumises à une réglementation européenne stricte qui permet de les surveiller et de classer leur qualité (A : Bonne qualité, B : Qualité moyenne, C : Momentanément polluée, D : Mauvaise qualité) afin de fournir l'information au public.

Il est encourageant de voir la qualité des eaux de baignade de nos plages s'améliorer. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, comme nous le montrent les prélèvements réalisés cet été. Afin de poursuivre cette amélioration, une plus grande implication de toute la population est nécessaire. Les actions engagées depuis deux ans par le SPANC (compétence communautaire CCPI), commencent à

donner des résultats, suite aux contrôles des assainissements non collectifs. Les contrôles de conformité des installations des professionnels sont en cours et les mises aux normes nécessaires permettront prochainement d'améliorer notablement les quelques points noirs existants.

Pour cet été, les prélèvements effectués au Trez-Hir donnent une eau de classe A, mais cependant nous constatons que ce classement est fragile au vu de quelques prélèvements de qualité moyenne. A Bertheaume, l'ensemble des prélèvements donne une eau de classe B.

Cela montre bien que malgré les efforts engagés, il faut continuer les investigations sur toutes les installations particulières

et collectives, ainsi que les réseaux vieillissants, en y remédiant au plus vite.

A noter qu'en 2015, les profils des plages résulteront des analyses réalisées pendant 4 années consécutives. Et selon ces résultats, les plages seront classées en qualité suffisante pour rester ouvertes à la baignade.

Les normes européennes sont contraignantes et difficiles à atteindre. L'appel à la responsabilité individuelle est donc nécessaire, et tout branchement d'eaux usées vers les ruisseaux d'eau pluviale est prohibé. La CCPI proposera des plans d'actions pour les plages concernées par des pollutions.

Raymond QUERE
Adjoint à la communication

Actions municipales - Environnement

Campagne fleurir le Finistère 2013 - Concours des maisons fleuries

Cette année encore, la commune de Plougonvelin invitait les habitants à participer au concours des maisons fleuries.

Une feuille d'inscription était à retirer en mairie comme le propose la communauté de communes (CCPI) depuis maintenant 2 ans.

Comme l'an dernier peu d'entre vous se sont inscrits. Nous n'avons donc pas tenu compte de ce règlement et nous avons conduit les membres du jury (de Tréouargat cette année) à travers toute la commune afin de découvrir les plus beaux jardins et autres fleurissements.

Voici les lauréats de Plougonvelin de l'année 2013 :

- 1^{ère} catégorie : Etablissements accueillant la clientèle touristique :

1^{er} Camping SALIOU

- 2^{ème} catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue :

1^{er} ex Pierre Germain et Jacques Alain MAILLOUX

2^{ème} Michel QUEMENEUR

3^{ème} Eugène QUELLEC

Mention spéciale à Pierre LEOST ET Hubert JACOPIN

- 4^{ème} catégorie : Espaces le long de la voie publique :

1^{er} Gaby QUELLEC

2^{ème} Lavoir de KERBRAT

3^{ème} Philippe THOMAS

- 6^{ème} catégorie : Exploitations agricoles en activité :

1^{er} Olivier QUERE

2^{ème} Jo GLEAU

Personne n'a été remarqué dans les 3^{ème} et 5^{ème} catégories.

La remise des prix offerts par la mairie sera organisée le samedi matin 16 novembre à partir de 11 heures dans la salle des mariages.

J.Y.. Eveillard et Yolande Rocher
Conseillers délégués

Actions municipales

Inaugurations d'été

Inauguration des nouvelles toilettes du Trez Hir, un nouvel équipement indispensable pour l'accueil de nos visiteurs.



Trois inaugurations de places se sont déroulées le 20 juillet :

- * La place Yves MICHEL au bourg, en l'honneur de l'ancien maire de Plougonvelin de 1896 à 1919 puis de 1925 à 1935.
- * La place André QUELEN au Trez Hir près de la piscine, Compagnon de la Libération lors de la guerre de 1939-1945.
- * La place Charles LE GOASGUEN près de l'Office de Tourisme au Trez Hir, Compagnon de la Libération lors de la guerre de 1939-1945.

Le Colonel LE BASTARD Président national des compagnons de la libération a mis à l'honneur les deux compagnons de la libération au cours de son élocution émouvante.



Le 4 août dévoilement de la « borne zéro » à Saint Mathieu, vers Saint Jacques de Compostelle, par M. Israël BACOR accompagné par M. André TALARMIN président de la CCPI et M. PRUNIER président de l'association des Amis de Saint Mathieu, ainsi que le président de l'association bretonne des amis de Saint Jacques de Compostelle.



Le 3 août, le nouveau ponton flottant de la plage de Bertheaume a été inauguré par M. Israël BACOR maire en présence de André TALARMIN, président de la CCPI, des ingénieurs de la DDTM M. GUILLOU et M. CAOUISSIN, ainsi que M. T. DUVAL représentant l'entreprise SEIMI fournisseur du ponton.



Nouveau : Une Webcam sur la plage du Trez Hir

Depuis le www.plougonvelin.fr, vous pouvez admirer en direct et 24h/24 la Baie de Bertheaume depuis la plage du Trez Hir. Pour cela, il vous suffit de vous connecter et de cliquer sur le raccourci «webcam» situé dans le bandeau bleu « accès direct» à droite de la page d'accueil du site. Bon visionnage !



M. BACOR et le président de la communauté des communes (CCPI) devant le nouveau concept du point propre installé récemment à l'aire de camping-car de Bertheaume.



La rentrée dans nos écoles - Stabilité et changements

Stabilité dans le nombre de classes :

5 à l'École du Sacré Cœur

8 à l'École élémentaire Roz Avel, dont deux bilingues.

4 à l'École maternelle Roz Avel, dont une bilingue ;

Stabilité aussi dans les effectifs : 125 à l'École du Sacré Cœur, 280 dans les Ecoles Roz Avel.

Les changements concernent les écoles Roz Avel qui pratiquent maintenant la semaine de quatre jours et demi, élément central de la réforme des rythmes scolaires. L'enseignement se fait donc aussi le mercredi matin, et en échange, les journées scolaires sont plus courtes.

La commune a choisi d'accompagner ces changements par la mise en place de « Temps d'Activités Périscolaires » (TAP). A l'école élémentaire, par exemple, l'école obligatoire se termine le lundi, le mardi et le jeudi à 15h 30, et ce sont les TAP qui prennent le relais jusqu'à 16h 30. Tous les parents ont inscrit leurs enfants dans ce dispositif gratuit, et les groupes constitués accueillent chaque jour 98% des effectifs. Pas plus de 18 enfants par groupe pour respecter la réglementation.

Tous les services communaux, les personnels et les locaux ont été fortement mobilisés. La Maison de l'Enfance est particulièrement concernée, et des moyens ont été donnés à son directeur pour qu'il assure une mission de coordination.

Pour compléter l'organisation, la commune a fait appel à des encadrants bénévoles ou professionnels, tous qualifiés et expérimentés dans les animations avec les enfants.

Parmi les activités que nos écoliers auront l'occasion de découvrir tout au long de l'année, citons la cuisine, le jardinage, les jeux, le théâtre, la musique, l'improvisation, la nutrition, la danse, le patrimoine, le yoga, des activités multisports (basket, etc...). Des activités d'éveil et de découverte qui les enrichiront et leur feront découvrir de nouveaux horizons.

Les TAP concernent aussi l'école maternelle, et les activités se font avec des personnels que les enfants connaissent bien.

La mise en place d'un tel dispositif complexe et ambitieux demande un temps d'adaptation. Mais dès le mardi 10 septembre, une visite du Maire et de l'Inspectrice de l'Education Nationale a permis de valider l'organisation mise en place et d'apprécier la diversité, la richesse et la qualité des propositions faites aux enfants. Au fur et à mesure du déroulement des ateliers, le coordinateur optimise leur fonctionnement. A l'issue de la première période (vacances de la Toussaint), un bilan global sera fait par le Comité de suivi réunissant les principaux acteurs.



Le bilan financier sera présenté au Conseil Municipal. Il prendra en compte les aides de l'Etat (90€ par enfant la première année, 45€ la deuxième) et la participation annoncée de la Caisse d'Allocations Familiales (54€ par enfant participant aux ateliers), acquise pour 5 ans. Nos premières estimations font entrer Plougonvelin dans la moyenne des coûts annoncés par des communes comparables, autour de 110€ par enfant.

Un vrai changement dans la vie des familles, pour lequel la commune s'est beaucoup investie et qui sera particulièrement observé par les communes voisines qui ont choisi de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Alain Cariou
Adjoint en charge des écoles
et de la jeunesse

Maison de l'enfance, « L'île aux Pitchounes »

Activités de l'été au centre de loisir sans hébergement :

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert du lundi au vendredi durant les vacances scolaires de 7h à 19 heures et en période scolaire les mercredis de 13h30 à 19 heures, pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les inscriptions peuvent s'effectuer soit à la journée de 7h à 19 heures ou à la demi-journée de 7 heures à 11h45 et de 13h30 à 19 heures.

Un des points forts de l'été au centre de loisirs a été le mini-camp à Telgruc :

Le mini-camp s'est déroulé du lundi 22 juillet au 26 juillet au centre nautique de Telgruc-sur-mer sous un soleil éclatant et sous la houlette du directeur Mickaël KERAVEL et de trois animateurs. Le campement était situé à 100 mètres de la plage.

Dix-huit enfants de six à douze ans ont pu bénéficier de diverses activités du bord de mer : Wave-ski, (canoës dans les rouleaux), chars à voile, tir à l'arc....

Une veillée était organisée pour clore la journée, animée de jeux d'ambiance, jeux de piste, avant l'extinction des feux à dix heures.

Tous garderont un excellent souvenir de cette expérience.

Et aussi :

Durant la période estivale, les enfants ont également participé à différentes activités telles que :

une sortie au bois de Kéroual pour le grand jeu,

une seconde pour une activité « accroc branche » toujours au bois de Kéroual.

Ils ont pu se divertir à l'espace des trois Curés à St Renan où diverses activités ludiques leur ont été proposées, sous le signe de la détente.

Actions municipales - Enfance

Ces sorties ont remporté un vif succès.
Un grand merci au directeur et aux animateurs pour le travail effectué.

Accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire assure la garde des enfants scolarisés. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7 heures à 8h45, de 16h30 à 19 heures le lundi, mardi, et jeudi et de 16 heures à 19 heures le vendredi. Après l'école, un goûter est offert et pour les élèves du primaire une aide aux devoirs leur est proposée les lundis mardis et jeudis soir vers 17h30.

NOUS SOMMES TOUJOURS A LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR L'AIDE AUX DEVOIRS.

Spectacle de Noël de la Maison de l'enfance :

La Maison de l'Enfance de l'Enfance organise dans le cadre des fêtes de fin d'année un spectacle de Noël composé de contes musicaux et qui sera produit par l'entreprise landernéenne « Les Petits Contes ».

Il se déroulera le mercredi 4 décembre à 10 heures au centre Culturel de Keraudy.

Ce divertissement est proposé à tous les enfants de « L'île aux Pitchounes » et aux enfants dont les Assistantes Maternelles ont la garde.

À l'issue de cette représentation, la fête se poursuivra par un goûter préparé par l'ensemble du personnel et qui sera servi dans le hall de l'espace Kéraudy.

Souhaitons donc une bonne rentrée au directeur, à son équipe, aux assistantes maternelles et à tous les usagers de la maison de l'enfance.

Marie-Thérèse Simplex
Adjointe à l'Enfance

Actions municipales - Urbanisme

Un partenariat public privé pour l'aménagement d'un secteur à urbaniser

La Commune de Plougonvelin dispose d'une zone située, en contrebas de la rue des cormorans. Cette dernière, bien que communale, est à peine carrossable. Zonée 1auh dans notre PLU (Plan Local d'urbanisme), c'est-à-dire, constructible sous réserve de posséder les équipements nécessaires à la construction : Eau, Electricité, Assainissement, Voirie etc..., l'urbanisation de ce secteur était suspendue à la réalisation d'un schéma d'aménagement d'ensemble (cf loi Solidarité et Renouvellement Urbain) et en corollaire à la mise en place d'équipements suffisants.

À la suite d'un certain nombre de demandes de permis dans ce secteur, la commune a proposé aux propriétaires fonciers, la mise en place d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) pour aménager ce secteur.

Ce dispositif récent, permet à une commune et aux propriétaires fonciers concernés de mutualiser la charge des équipements publics et privés rendus nécessaires par l'aménagement d'une zone constructible. Le partenariat est concrétisé sous forme d'une convention signée entre les propriétaires, d'une part, et la commune d'autre part.

Après de nombreuses réunions avec les propriétaires et l'évaluation globale des travaux à réaliser et à financer par les uns

et les autres, la commune est parvenue à obtenir un consensus. Ce dispositif devrait permettre d'urbaniser ce secteur de manière harmonieuse, notamment en créant une voie de circulation interne distribuant les différents lots et permettant ainsi d'alléger et de sécuriser la circulation sur la rue des cormorans.

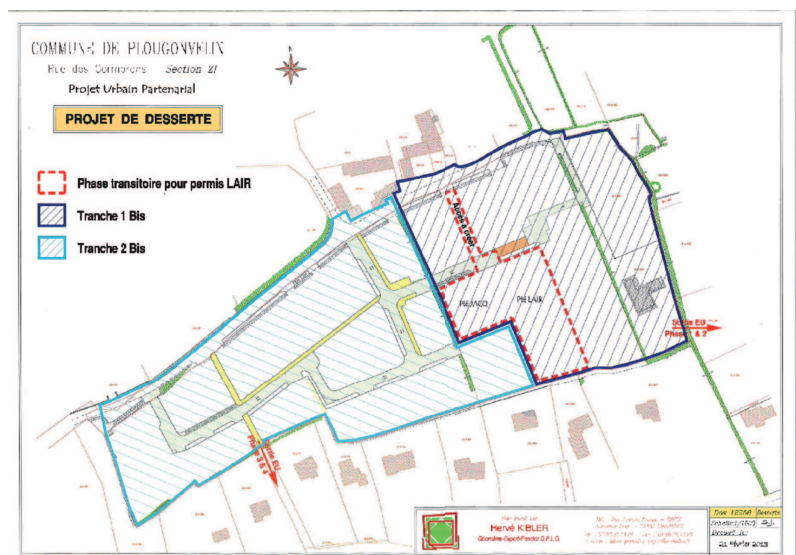
Pardélibération du 10/12/2012, la commune s'est engagée à réaliser les travaux et à en financer 10 % et les propriétaires à verser à la collectivité la fraction du coût des équipements prévus dans la convention (90 % restant).

En contrepartie de ces participations, chaque propriétaire foncier est exonéré

de la taxe d'aménagement majorée (16,5%) ainsi que de la participation à l'assainissement collectif (1787 € pour l'année 2012).

Aujourd'hui 2 permis d'aménager ont été déposés dans la partie sud-ouest du PUP et concernent une vingtaine de lots. Les travaux d'aménagement de la rue des cormorans devraient démarrer pour la fin de l'année. Un exemple à suivre pour d'autres zones 1AUH à urbaniser !

Sylvie LANNUZEL
Adjointe à l'urbanisme



Liste des délibérations du 3ème trimestre 2013

Les délibérations et annexes sont affichées dans le hall de la mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2013

• **DEBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La révision du PLU a été prescrite en décembre 2012 et la présentation du PADD en est la première et la plus importante des étapes. Elaboré à partir des grands enjeux mis en évidence dans le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime le projet communal pour les années à venir (horizon des 20 prochaines années).

Il est l'expression de la volonté des élus locaux de définir, de conduire et d'orienter l'évolution de la commune à moyen et long terme.

Le PADD se décline autour de trois axes :
AXE 1 : OPTIMISER ET VALORISER LE POTENTIEL ENVIRONNEMENTAL ET PATRIMONIAL DU TERRITOIRE COMMUNAL EN LIEN AVEC LES ORIENTATIONS DU PAYS DE BREST
AXE 2 : PROMOUVOIR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

AXE 3 : ORGANISER L'ESPACE DE MANIERE COHERENTE ET ECONOMIQUE

Le PADD a été débattu en Commission et Comité d'urbanisme le 14 mai 2013 et ses propositions prises en compte. Une présentation spécifique aux conseillers municipaux a été réalisée le 17 mai 2013 afin d'expliquer les orientations d'un point de vue technique sans proposition de modifications.

Enfin, une présentation publique réalisée le 21 mai 2013 a permis de positionner le débat public autour des orientations proposées sans remarques majeures.

Le Conseil Municipal a débattu autour de ces choix et a formulé ses observations. A l'issue des échanges, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue, en son sein, du débat relatif au Projet D'Aménagement et de Développement (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions, a adopté les principes d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour 2013 et a décidé l'attribution des subventions de fonctionnement. Ces documents peuvent

être consultés dans le hall de la mairie.

- **RETROCESSION DE VOIRIE – RUE DES MARGUERITES**

La propriété des consorts Pitty a fait l'objet d'une division de 3 lots de terrain à bâtir.

Le 3 mars 1998, un certificat d'urbanisme autorise cette division sous réserve de la réalisation par le promoteur d'un chemin d'accès pour la desserte de ses 3 lots. Il fallait également élargir la rue des Marguerites. A cet effet, les parcelles AB 709 et 694 sont prévu à l'accès indivis et les parcelles AB 701 et 705 sont prévues pour l'élargissement de la rue des Marguerites.

Ce dossier de partage comprenait un cahier des charges et un programme des travaux qui a été intégralement respecté. Il était prévu à l'issue des travaux de construction du dernier pavillon, l'intégration de la voirie dans son réseau communal et la prise en charge des réseaux construits (le réseau eau potable étant intégré au réseau du Syndicat d'eau de Kermorvan de Kersauzon).

Les travaux ont été réalisés et la commission d'urbanisme en date du 18 mars 2011 a formulé un avis favorable pour intégrer en l'état cette voirie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la rétrocession de la rue des Marguerites et son intégration à la voirie communale.

- **MOUILLAGES**

• **Adoption du règlement**

La reprise en régie de la gestion des mouillages ayant été adopté lors du Conseil Municipal en date du 18 avril 2013, il appartient désormais à la commune et à l'agent recruté en conséquence de faire exécuter les règles requises aux abords du plan d'eau et sur les zones des mouillages. Pour cela, l'adoption d'un règlement municipal de la gestion du plan d'eau est nécessaire afin de réglementer le plus rigoureusement possible cette activité et parer à toute éventualité.

Le projet de règlement municipal, soumis au conseil municipal, est approuvé à 22 voix pour et 5 contre.

• **Désignation du comité de suivi**

La reprise en régie suppose également la mise en place d'un comité de suivi du plan d'eau présidé par le Maire avec 3 élus, 2 représentants de l'association des plaisanciers et un représentant des professionnels chargé de suivre l'attribution

des mouillages et l'expérimentation des mouillages innovants. Proposer des aménagements facilitant l'accès aux mouillages et proposer la réorganisation du plan d'eau là où cela est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place du comité de suivi et désigne Yolande ROCHER, Annick DESHORS et Christine CALVEZ pour y participer.

• **Versement de l'APAB**

L'APAB a encaissé début 2013 une somme de 2000 € pour la location des places de râteliers.

Compte tenu de la récente municipalisation des mouillages par la commune, toutes les recettes et les dépenses engendrées par les mouillages doivent être reprises par la commune.

Par conséquent, les sommes encaissées par l'APAB en 2012 pour le paiement des places de râteliers doivent être restituées à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune à encaisser les 2 000 euros de l'APAB et autorise le Maire à signer les actes nécessaires.

- **DENOMINATION DE RUES/ PLACES**

A la demande des associations des anciens combattants et des compagnons de la libération, la commune propose la nomination de plusieurs rues aux noms d'anciens compagnons de la libération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions décide d'attribuer la dénomination suivante aux nouvelles voies publiques et places :

○ parking de la piscine Tréziroise : **Place André QUELEN, 1921 – 2010, Compagnon de la Libération**

○ parking à l'angle du boulevard de la Mer et de la rue de Kérouanen : **Place Charles LE GOASGUEN, 1920 – 1995, Compagnon de la Libération.**

○ place à l'intersection des rues Saint-Yves, du Lannou, Pen ar Bed et Poul ar Goazy : **Place Yves MICHEL, Maire de Plougouzel de 1896 à 1919 et de 1925 à 1935.**

- COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPI

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire. Le nouveau cadre juridique a été ajusté par la Loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 (article 1) et il se traduit dans l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de ces dispositions législatives, il appartient à chaque territoire de se prononcer sur la répartition des sièges ainsi que sur le nombre de conseillers communautaires. (le conseil communautaire comprend aujourd'hui 74 membres).

La réforme législative intervenue modifie le régime en vigueur pour les suppléants, seules les communes ne disposant que d'un seul délégué titulaire auront un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts proposée qui prévoit un Conseil de Communauté composé de 55 Conseillers élus.

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS « ESPACES NATURELS SENSIBLES » A LA CCPI

Depuis 2003, les communes ont transféré la compétence de la « gestion des espaces naturels » à la CCPI. C'est dans ce cadre là que la CCPI nous amène à adopter une convention de mise à disposition des terrains appartenant à la commune pour l'établissement d'un périmètre d'intervention par le Conservatoire du Littoral, afin que la CCPI puisse exercer pleinement sa compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette convention.

- SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADMR

L'ADMR sollicite une subvention de la commune pour compenser le déficit de l'Association. L'ensemble des communes adhérentes de la circonscription Sud-Iroise est sollicité, au prorata du nombre d'heures effectuées dans chaque commune. L'ADMR sollicite une subvention de la commune

de Plougonvelin de 2075 €. Cette somme n'étant pas inscrite au budget primitif du CCAS, la subvention de la commune au CCAS devra donc être augmentée de 2080 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions, décide de verser la subvention de 2080 euros au CCAS et de procéder aux virements de crédits nécessaires.

- TARIFS MINI-CAMP JUILLET 2013

Dans le cadre du centre de loisirs de cet été, un séjour est programmé du 22 au 26 Juillet au centre nautique de Telgruc-sur-mer. 16 places sont réservées pour des enfants de 7 à 12 ans.

Au sein du Budget de la Maison de l'enfance voté pour cette année, une somme de 3000 euros avait été prévue sous le compte 6247 (transports collectifs) pour l'organisation de ce mini-camp. En revanche, aucun tarif n'avait été arrêté. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.

- CONTRAT D'ASSOCIATION

Le montant de la participation de la commune à l'école privée du Sacré Cœur, sous contrat d'association, est fixé par référence au coût moyen d'un élève du public en fonction des critères retenus par la Préfecture. Le montant par élève était fixé à 556,66 € pour 2012. Pour 2013, le coût moyen d'un élève du public est de 566,76 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 566,76 € le montant du forfait par élève pour 2013, compte tenu des dépenses de fonctionnement constatées.

- AVENANT AU MARCHE DE LA MAISON DU GARDIEN

Par délibération du 21 décembre 2011, le conseil municipal a attribué les marchés pour la restauration de la maison du gardien au Fort de Bertheaume. Des travaux supplémentaires sont nécessaires et impliquent la conclusion d'un avenant aux marchés passés. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 4 334€ HT soit 5 183.46 € TTC. Cela représente 13.7% du marché initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions, autorise le Maire à signer l'avenant pour un montant de 5 183.46 €.

- CONVENTION D'OCCUPATION DES ESPACES COMMUNS ET DE LA VOIRIE DÉPENDANT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « RÉSIDENCE DE L'OCÉAN »

La commune sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'une convention d'occupation des espaces communs et de la voirie dépendant de l'ensemble immobilier « résidence de l'Océan ».

Comme l'année dernière, la Commune souhaite occuper ces terrains à titre gratuit à compter de la signature de la convention et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

- PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE-SECTEUR KERVASDOUE- RÉVISION DES TARIFS

Par délibération du 26 février 2007, le conseil municipal a instauré un plan d'aménagement d'ensemble sur le secteur de Kervasdoué Pradigou. Les modalités de calcul de la participation des constructeurs ont été modifiées par délibération du 6 septembre 2007, en l'asseyant sur la surface hors d'œuvre nette (72 euros) et en précisant les règles d'actualisation de la participation.

Par délibération du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a réajusté la participation, la surface hors œuvre nette prévisionnelle étant passée de 11500 m² à 17 250 m². La nouvelle participation financière a été arrêtée à 48 euros par m² de SHON. L'article 5 prévoit une actualisation annuelle de ce tarif par application de l'index TP 01.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 57,84 € le montant actualisé.

- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal a délégué au maire l'exercice du droit de préemption pour l'aliénation de bien d'un montant maximum de 200 000 € par délibérations des 10 juin 2008, 9 septembre 2008 et 10 mai 2009.

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner pour le terrain suivant :

- Parcelles AH 182, 183, 423, 424, 557 (9536 m²) boulevard de la corniche, adjudication 1 000 000 €

- Parcelle AH 121 (415 m²) bd de la corniche, 430 000 €

La commission urbanisme a étudié ces déclarations d'intention d'aliéner et a émis l'avis de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de renoncer à l'utilisation du droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner du terrain

précité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2013

- CONTRAT PREVOYANCE

La réglementation permet désormais aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

Il est proposé d'adhérer à la convention de participation avec Collecteam Humanis négociée par le CDG 29 avec une participation de l'employeur à hauteur de 15 euros brut par agent par mois.

Les agents non titulaires pourront également bénéficier de cette protection si la durée de leur contrat est au moins égale à 4 mois.

Le coût pour la collectivité est évalué à 6120 euros pour 34 agents sur 41 agents concernés.

Considérant la saisine du comité technique paritaire en date du 28 juin 2013 et sous réserve de son avis favorable lors de la prochaine séance prévue le 24 septembre prochain, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- une prise en charge de la prévoyance, à savoir 15 euros brut par agent et par mois
- d'autoriser le Maire à adhérer et signer la convention avec le CDG et Collecteam Humanis.

- RETROCESSION VOIRIE-IMPASSE DE L'ARGOAT CADASTREE ZK 464

La propriété des consorts LEAUSTIC a fait l'objet d'une division de 4 lots de terrain à bâtir.

Le 14 juin 2005, quatre certificats d'urbanisme autorisent la construction de pavillons à usage d'habitation dans le cadre du partage familial. A cet effet, la parcelle ZK 405 (cadastrée aujourd'hui ZK 464) est prévu pour l'accès de 3 lots, de 109 ml.

Ce dossier de partage comprenait un programme des travaux. Ce dernier indiquait qu'à l'issue des travaux de construction du dernier pavillon, l'intégration de la voirie dans le réseau communal et la prise en charge les réseaux construits (le réseau d'eau potable étant intégré au réseau du syndicat d'Eau de Kermorvan) seraient effectuées.

Les travaux de la dernière maison ont été achevés le 20 octobre 2008.

Plus rien ne s'oppose à la rétrocession de

cette voie, c'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 23 voix pour et 1 abstention, décide :

- la rétrocession de l'impasse de l'Argoat d'une longueur de 109 ml par les consorts LEAUSTIC à la commune
- son intégration dans le domaine public communal
- d'autoriser le Maire à signer les actes qui seront confiés à l'étude de Me HENAFF, notaire au Conquet.

- MISE A JOUR DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Par délibération du 14 mai 2012, le conseil municipal a approuvé le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ce plan, qui prévoit un programme pluriannuel et une planification des travaux de mise en accessibilité sur 5 ans de 2011 à 2015, doit être mis à jour chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan actualisé

- DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SAGE DU BAS-LEON

Par courrier du 5 avril 2013 et en application de l'article L. 212-6 du Code de l'Environnement, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas-Léon validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 31 Janvier 2013. Le conseil municipal doit émettre un avis dans un délai maximal de quatre mois. Dès leur approbation, ces dispositions s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat et les collectivités locales et aux documents d'urbanisme. Les articles du règlement seront également opposables au tiers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet du SAGE du Bas Léon.

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA CHAPELLE SAINT JEAN

Le maire expose le projet de rénovation

de la chapelle St-Jean pour différentes raisons notamment son état de dégradation qui commence à être préoccupant. Ne figurant pas au patrimoine des monuments historiques protégés, une étude préalable à la restauration de la chapelle est nécessaire.

Le budget prévisionnel des dépenses est évalué à 6000,47 euros HT. Ce budget comprend l'étude de la restauration de la chapelle et de mise en valeur du monument. Ainsi que le dépiquetage de parements intérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention du département de 50 %.

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR ZONES 20/30 ET SECURITE ROUTIERE

Des travaux de phase opérationnelle provisoire ont été réalisés sur le territoire de la commune en 2012 et 2013, compte tenu de la nécessité d'assurer le maximum de sécurité publique au sein de l'agglomération et du statut de commune touristique de la commune. Ces opérations concernaient la signalisation, la pose de ralentisseurs et l'aménagement de zones limitées à 20 et 30 km/h.

Le Budget prévisionnel de ces aménagements s'élève à : 60 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention au conseil général du Finistère.

- AMENAGEMENT DE CIRCULATIONS DOUCES RUE DU LANNOU

En accord avec le Conseil Général, il est prévu la conception et la réalisation d'un itinéraire doux rue du Lannou depuis le rond point jusqu'au bourg. Cet aménagement est l'occasion de réfléchir sur le gabarit de la chaussée afin de privilégier la notion d'entrée de bourg et le ralentissement de la vitesse des véhicules. Le Budget prévisionnel de ces études s'élève à environ: 22 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention au conseil général du Finistère.

Délibérations du Conseil Municipal

- EMPRUNT COMMUNE

Le maire propose de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 euros auprès du Crédit agricole du Finistère destinée à financer ses besoins en investissements de 2013 conformément au budget primitif de 2013, sur une durée de 20 ans, au taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné + 2,33%. Le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 6 abstentions, autorise le Maire à souscrire l'emprunt présenté.

- CESSIION DES ESPACES COMMUNS ET DES ESPACES VERTS DE LA RESIDENCE DE L'OCEAN A LA COMMUNE

L'emprise des espaces communs extérieurs aux immeubles, des espaces verts et de la voirie a fait l'objet d'une cession par la société Marc Constructions à la commune par actes de vente des 29 octobre, 2 novembre 1999 et 31 mai 2001.

La cession portait sur la voirie, les espaces communs et espaces verts dépendant de l'ensemble immobilier sis au lieu-dit RESIDENCE DE L'OCEAN figurant au cadastre rénové de ladite commune à la section AB sous les numéros

- 711, « Forum » longeant le boulevard de la mer et rue des Marronniers pour une contenance cadastrale de 32 ares.

- 712, rue des Mouettes pour une contenance cadastrale de 6 ares 50 centiares.

- 714, rue des Chênes pour une contenance cadastrale de 2 ares.

Le jugement rendu le 8 septembre 2010

dans l'affaire opposant M.PULUHEN à la commune a prononcé la nullité des actes précités. Depuis l'annulation de ces actes de vente, la commune et l'association syndicale de la résidence de l'océan représentant les propriétaires passaient des conventions annuelles pour autoriser la commune à occuper les espaces précités notamment pendant les saisons estivales.

L'assemblée des copropriétaires a donné son accord à la cession des parcelles en question à la commune. La procédure étant désormais respectée, plus rien ne s'oppose à la cession à la commune de ces espaces. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la cession à la commune des espaces communs et des espaces verts précités, et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession qui seront confiés à l'étude de Maître Henaff, notaire au Conquet. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

- VENTE PAR ADJUDICATION DE BIENS IMMOBILIERS SITUÉS A LA RESIDENCE DE L'OCEAN

Une vente par liquidation judiciaire aura lieu le dernier trimestre 2013 devant le Tribunal de Grande Instance de PARIS, des biens de la SARL IMMOBILIERE ETOILE OCEAN (parkings, caves, emplacements extérieurs) situés au lieu-dit le Trez-Hir, Résidence de L'Océan - Boulevard de la Mer, bien cadastré AB n°710, avec mise à prix de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne

pouvoir à Monsieur le Maire pour :

- Se porter acquéreur des divers biens et droits immobiliers situés au « Trez-Hir », Résidence de l'océan au Boulevard de la Mer faisant l'objet de la vente, pour un montant maximum de 10 500 €

- confier son pouvoir à Me MAAREK Avocat au Barreau de Paris, 35 avenue D'Eylau 75516 PARIS lors de la vente

- prendre en charge les frais inhérents à cette vente (les frais et émoluments d'adjudication de 9 000 € et les frais d'enregistrement)

- autoriser le Maire à signer les actes nécessaires

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal a délégué au maire l'exercice du droit de préemption pour l'aliénation de bien d'un montant maximum de 200 000 € par délibérations des 10 juin 2008, 9 septembre 2008 et 10 mai 2009.

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner pour le terrain situé allée verte, parcelles AI 438 et 440 d'une superficie de 1113 m² pour le prix de vente de 375 000 €.

La commission urbanisme a étudié ces déclarations d'intention d'aliéner et a émis l'avis de ne pas exercer le droit de préemption de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de renoncer à l'utilisation du droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner du terrain précité.

Expression de la minorité

Environnement : chercher les erreurs !

Prenons soins de notre environnement, arrêtons de bétonner

(Promesse du Maire en 2008)



(Etat du front de mer en septembre 2013)

Créer un parking pour le couverturage
Préserver les paysages naturels

(Promesse du Maire en 2008)



(Etat des paysages naturels en septembre 2013)

Mettre en place un plan de circulation intégrant les piétons et les cyclistes
Entretien et nettoyage : bâtiments communaux, espaces verts, dunes du Trez-Hir...
Développer les points de ramassage ornières : stationnement sur site aménagé, etc.

(Promesse du Maire en 2008)



(Mise en valeur de la dune du Trez-Hir en 2013 !)

Rendez vous avec la municipalité

Israël BACOR

Maire : bacor@plougonvelin.fr

Les adjoints au maire :

- **Raymond QUERE**

1er adjoint

Adjoint à la Communication

le mardi de 10H à 12H

et le samedi de 10H à 12H

- **Sylvie LANNUZEL**

Adjointe à l'Urbanisme

et révision du PLU

le samedi de 10H à 12H

- **Jean-François LE DEUN**

Adjoint aux Travaux, réseaux

et patrimoine

le mardi de 10H à 12H

et le samedi de 10H à 12H

- **Marie-Thérèse SIMPLEX**

Adjointe aux Affaires sociales,

aux Aînés et à l'enfance

le mardi de 10H à 12H

- **Pascale GROUX**

Adjointe à la Culture

et aux Animations culturelles

le mercredi de 10H à 12H

- **Alain CARIOU**

Adjoint aux Ecoles, à la cantine - Jeunesse

et Conseil Municipal Jeunes

le lundi de 15H à 18H

- **Annick DESHORS**

Adjointe aux Finances

et au Tourisme

le mardi et le jeudi de 10H00 à 12H00

Les conseillers délégués :

- **Yolande ROCHER** : Les sports et les associations sportives, le comité de l'Anse,

- **Martine STEPHAN** : Développement durable, Environnement, Agriculture, développement du covoiturage

- **Georges PELLEN** : Développement économique et artisanat, zone artisanale, commission Treziroise

- **Jean Claude AMIL** : Sécurité ERP, liens avec les autorités militaires et associations du souvenir

Nos services

☎02.98.48.30.21

www.plougonvelin.fr

- **Isabelle TISON**

Directrice générale des services :

dgs@plougonvelin.fr

- **Mairie :**

mairie@plougonvelin.fr

- **Service état-civil :**

accueil@plougonvelin.fr

- **Service urbanisme :**

urbanisme@plougonvelin.fr

Service social :

social@plougonvelin.fr

- **Service ressources humaines et élections :**

rh-elections@plougonvelin.fr

- **Service comptabilité :**

comptabilite@plougonvelin.fr

- **Police municipale :**

police@plougonvelin.fr

- **Office de tourisme :**

tourisme@plougonvelin.fr

- **Maison de l'enfance :**

maison.enfance@plougonvelin.fr

- **Cantine :**

cantine@plougonvelin.fr

- **Espace Kéraudy :**

accueil@espacekeraudy.com

- **Treziroise :**

treziroise@plougonvelin.fr

- **Bulletin municipal :**

bulletin@plougonvelin.fr

Ouverture de la mairie

Lundi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H30

Mardi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H30

Mercredi

de 08H30 à 11H45

FERME l'après-midi

Jeudi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H30

Vendredi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H00

Samedi

de 09H00 à 11H45

FERME l'après-midi

Nous vous rappelons que le samedi la mairie est ouverte pour une permanence état-civil uniquement.

Bulletin municipal

Les articles devront être déposés avant le 15 du mois précédent la parution à l'adresse suivante :

bulletin@plougonvelin.fr



Les manifestations organisées en tout début de mois devront être signalées un mois à l'avance. www.plougonvelin.fr

Le fond et la forme des articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Etat-civil

Naissances :

Lise **MAGUEUR**, domiciliée 37 rue Saint Jean

Andréas **LEBLANC**, domicilié, à Trémeur

Léo **LANNUZEL**, domicilié 36 rue du Lannou

Katell **BOURDOULOUS**, domiciliée 30 rue du Stade

Eva **BOURDOULOUS**, domiciliée 30 rue du Stade

Loane **LE ROUX**, domiciliée 53 rue Saint Jean

Joshua **JESTIN PROTO**, domicilié impasse de la Fontaine

Léa **SERRES**, domiciliée 43 rue du Perzel

Marion **CUK PIJNAKKER**, domiciliée 21 cité Gwel Kaer

Sacha **ORIGENE**, domicilié 1 rue du Perzel

Mariages :

Israël **BACOR** et Armelle **PANSART**, domiciliés 12 cité Gwel Kaer

Amine **BOUDINARD** et Angélique **MARTINS**, domiciliés 21 rue Saint Yves

Jean Christophe **CLOAREC** et Patricia **ROUMP**, domiciliés 11 allée Kerjérome

Morgan **CARRERE** et Dina **DOS SANTOS** domiciliés à Kerambellec

Décès :

Hervé **CHEVILLOTTE**, 88 ans, domicilié rue des Sternes

Joseph **GOUZIEN**, 84 ans, domicilié 4 rue Sainte Aude

Jacqueline **GUYADER**, 71 ans, domiciliée impasse des Tamaris
Annie **POULIQUEN**, 67 ans, domiciliée résidence de l'Océan

Janine **SALOU**, 81 ans, domiciliée 31 rue des Mouettes

Robert **PUJADE**, 70 ans, domicilié 7 allée des Cygnes

Thérèse **LANNUZEL**, 82 ans, domiciliée Résidence des Mouettes

Odette **LE GOUEZ**, 92 ans, domiciliée 1 rue des Camélias

Alfreda **PACAUD**, 88 ans, domiciliée 15 impasse Ar Méan

Maryvonne **MARIE**, 66 ans, domiciliée 6 rue des Mimosas

Conseil en architecture

La commune met à la disposition des plougonvelinois un architecte conseil.

Ce professionnel vous propose son aide pour votre extension ou vos nouvelles constructions.

Il est important de lui présenter vos

intentions avant de déposer votre projet définitif.

La **prochaine permanence** aura lieu le **25 octobre 2013, de 14h00 à 16h30**, sur rendez-vous, à la mairie de Plougonvelin.

Cadastre

Pour rechercher, consulter et demander des planches de plans, connectez-vous sur

www.cadastre.gouv.fr

Autorisation d'occupation des sols

- Déclarations préalables :

DP n°13-108 : MONOT Pascal

22 rue de la Paix

construction de 2 piliers en moellon à l'entrée de la propriété

DP n°13-110 : OGOR Mélanie

1 impasse Keravel

Création d'une porte fenêtre en remplacement d'une fenêtre ;

Remplacement d'une véranda à structure aluminium par une véranda maçonnée

DP n°13-111 : OGOR Mélanie

1 impasse Keravel

Rehaussement d'un garage

DP n°13-112 : LE GUEN Annie

Keryunan

Changement de fenêtres et porte d'entrée

Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre

DP n°13-113 : LE GALLOU-HILLY F.

21 rue Hervé de Portzmoguer

Clôture

DP n°13-114 : PENNEC Solange

49 rue de Bertheaume

Ravalement de la maison

DP n°13-115 : LE GUITTON Claude

9 rue des Marguerites

Changement de 3 fenêtres

Isolation extérieur

DP n°13-116 : BOCQUEL Bruno

7 impasse de l'Iroise

Clôture

DP n°13-117 : BERTHOIS Jacques

Trémeur

Réfection d'un garage ainsi que du toit du poulailler



- Permis de construire :

PC n°113-16 : MARZIN Jean

Allée des Mésanges

Construction d'une habitation

PC n°13-17 : BOULCH Xavier

Rue de Lesminily

Construction d'une habitation



SPORT, FITNESS, LOISIR, DETENTE...

La Treziroise satisfait toutes vos envies !

Contact 02 98 38 06 11

ou

treziroise@plougonvelin.fr

➤ Retrouvez toute l'actualité de la Treziroise

sur facebook : <http://fr-fr.facebook.com/pages/Espace-Aquatique-Treziroise/188408567867304>

sur twitter : <https://twitter.com/LaTreziroise>

INSCRIPTIONS aux ACTIVITES

Le dossier d'inscription et le planning des activités sont disponibles sur le site www.plougonvelin.fr, onglet Treziroise

Documents à fournir :

- fiche d'inscription remplie
- certificat médical de moins d'un an
- test de niveau (ou le livret du nageur) pour les cours de natation
- le règlement.

L'inscription (sous réserve de places disponibles) n'est validée qu'à réception du dossier complet avec tous les documents demandés.

ESPACE AQUATIQUE. Vacances de la TOUSSAINT.

Du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre, les maîtres nageurs vous proposent :

- de l'aquagym : mardi & jeudi à 10h, mercredi à 19h.

45 minutes de séance suivies de 15 minutes de détente à l'espace balnéo sauna/hamma/spa

- de l'aquacycle : mardi à 19h

- du boundicycle : jeudi à 19h

- des stages de natation pour les enfants du lundi au vendredi (y compris le vendredi 1^{er} novembre). Inscription dès le 7 octobre.

. niveau Je me déplace à 11h

. niveau Je nage à 12h.

- animations aquatiques ludiques avec l'Aquavague le lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 16h. Venez vous amuser et en profiter un maximum!!

ESPACE FITNESS.

A partir de 16 ans.

Nous vous proposons des séances adaptées à vos envies et vos besoins **pour garder vitalité et énergie**

SWISS BALL

Vous souhaitez améliorer votre équilibre, votre coordination et vous tonifier en douceur.

Travail global du corps à l'aide d'un gros ballon de gymnastique.

Conditions de pratique : basket, eau, short ou jogging

STRETCHING

Vous souhaitez vous détendre, récupérer après un effort et travailler votre souplesse.

Conditions de pratique : basket, eau, short ou jogging

BODY SCULPT

Le Body Sculpt est une technique de fitness originale et performante, ultra dynamique qui permet à toutes et tous de se sculpter un corps tonique, musclé et d'avoir une silhouette harmonieuse.

Certains exercices font travailler les membres inférieurs, d'autres les membres supérieurs avec des étirements des bras.

Travail également du tronc, des abdominaux avec quelques exercices cardiovasculaires pour pouvoir bien contrôler son souffle.

Entre chaque séquence de travail, vous effectuez des pas rythmés. Les jambes sont entravées par un élastique pour renforcer le travail musculaire.

KANGASTYLE

Vous souhaitez travailler votre endurance en y associant un bon renforcement musculaire.

KangaStyle® est une méthode d'entraînement sur mini-trampoline alternant des phases cardio et calmes avec renforcement musculaire.

Conditions de pratique : basket, eau, pantalon de sport ou pantacourt

Tarif unitaire (résident / non résident) : 10 / 12 euros la séance.

Tarif 10 séances (résident / non résident) : 79 / 89 euros. Carte de 10 séances valable 6 mois.

Tarif préférentiel si abonnement aquagym ou aquacycle valide.

Dossier d'inscription et planning disponibles sur le site www.plougonvelin.fr onglet Treziroise

Réservation à partir du 20 du mois pour le mois suivant.

HORAIRES d'OUVERTURE au PUBLIC. Baignade libre.

	Période scolaire		Vacances scolaires (zone A)	
Lundi		14h-19h	10h-12h30	14h30-19h
Mardi	12-13h45	16h30- 21h		11h - 21h
Mercredi		15h-19h	10h-12h30	14h30-19h
Judi	12h-13h45	16h-19h		11h - 19h
Vendredi	12h-13h45	16h30-21h	10h12h30	14h30-21h
Samedi		15h-18h		14h-18h
Dimanche	9h-13h	15h-18h	9h-13h	15h-18h

Evacuation des bassins 15 minutes avant la fermeture. Fermeture de la caisse 30 minutes avant la fermeture



C'EST AUSSI LA RENTREE A KERAUDY !

La nouvelle saison 2013/2014 s'inscrit dans la continuité de la précédente : une programmation éclectique, qui se veut à la fois résolument ouverte au plus grand nombre et sans concession à la qualité. Elle est le résultat d'un harmonieux dosage d'artistes d'ici et d'ailleurs, confirmés ou à découvrir. **N'hésitez pas à consacrer une attention toute particulière à la formule d'abonnement qui, nous l'espérons, saura vous inciter à prendre le risque de la découverte. Alors n'attendez pas ! Vivez curieux, abonnez-vous ! Bonne saison culturelle et bienvenue à l'Espace Kéraudy.**

LA BECQUEE

Festival de danse contemporaine
Jeudi 10 octobre à 20H30

Billetterie citoyenne, tarif libre à partir de 4 €

La Becquée est un rendez-vous gastronome offrant en dégustation spectacles, performances, expositions.... Des rencontres surprenantes, du plaisir à voir et à danser mitonné pour vous. Alors ! Mettez-vous à table et laissez-vous aller à l'ivresse de la gourmandise sans modération.



Au programme: « Behind the body » par La Vérita Dance Compagny, « Spaß n° 1 » Danseurs : Gaël Sésboué et Elias Girod, « Ty For Two » Quand la Bretagne rencontre La Réunion. Collaboration entre Rozenn Dubreuil, Jody Etienne et Marie Coquil

JUKEBOX "OH BABY"

Dans le cadre de l'Atlantique Jazz Festival

Dimanche 20 octobre à 17H

Jazz, concert quizz

Tarifs : 9 € normal/ 7 € réduit / 6 € abonné/ 4 € - de 12 ans



Une après-midi en musique, pour le plaisir des oreilles, des yeux (et même des pieds !) pour les enfants, leurs parents et les autres... Ce quintet propose un concert récréatif et participatif sous la forme d'un quizz musical. Sous leurs cinquante doigts baladeurs, les mélodies d'Elvis ou de Madonna bourdonnent de manière inédite. Les spectateurs sont aux manettes du jukebox : en reconnaissant les titres, enfants et parents jouent à armes égales et partagent leur culture musicale.

THE WACKIDS

Samedi 26 octobre à 17H

Rock'n'Toys

Tarifs : 9 € normal/ 7 € réduit / 6 € abonné/ 4 € - de 12 ans



Armés d'instruments jouets, The Wackids vous entraînent dans un voyage musical à travers l'histoire du rock en réinterprétant les tubes des papis, des mamans et des

grands frères. Mini guitare électrique, batterie de poche, xylophone, micro Hello Kitty et autres gadgets font revivre les standards des grandes stars du rock (les Stones, The White Stripes...). Un moment totalement rock'n'toys pour petits et grands !

NICOLE FERRONI

L'œuf, la poule ou Nicole ?

Vendredi 8 novembre à 20H30

Humour

Tarifs : 25 € normal/ 23 € réduit / 18 € abonné/ 10 € - de 12 ans



Avec son accent marseillais et son air de ne pas y toucher, Nicole Ferroni se forge une place bien à elle sur scène et dans les médias. Révélée par ses chroniques décalées dans l'émission *On va tous y passer* de Frédéric Lopez sur France Inter et par ses passages délurés dans l'émission *On ne demande qu'à en rire* de Laurent Ruquier sur France 2, elle a créé un spectacle à son image : tonique, fantasque et astucieux.

LES EXPOSITIONS

« Goémoniers, une mémoire vivante à Plouneour-Trez »

Exposition visible jusqu'au 15 octobre

Yohann Calvez « Bizarroïdes Colors »

Exposition visible du 18 octobre au 15 novembre

CONTACT :

Tél : 02.98.38.00.38

Email : accueil@espacekeraudy.com



Magazines présents en médiathèque :

La médiathèque propose des livres (fictions, documentaires, albums, bandes dessinées...), des CD audios, des CDRoms et DVD. Elle met également à la disposition du public des revues auxquelles elle est abonnée :

Les exemplaires peuvent être empruntés à l'exception de l'exemplaire du mois courant qui peut être uniquement consulté sur place.

Revue pour les jeunes	Revue pour les adultes
Les belles histoires	Historia
J'aime lire	Science & vie
Je lis des histoires vraies	Capital
Youpi	Micro pratique
Images doc	60 millions de consommateurs
Okapi	Côté ouest
Julie	Bricoler du côté de la maison
Onze mondial	L'ami des jardins
Géo ado	Les 4 saisons du jardin bio
Science & vie junior	Psychologie magazine
La hulotte	Que choisir santé
	Saveurs
	Géo
	Notre temps
	Bretagne magazine

RAPPEL :

- La médiathèque permet aussi un accès gratuit à la « e-bibliothèque » proposée par la **Bibliothèque du Finistère**. Tout lecteur inscrit à la médiathèque peut bénéficier d'un accès aux **six sites internet** suivants :

- **Le kiosque** : site de presse en ligne,
- **Tout apprendre.com** : des cours en ligne (langues, bureautique-internet, multimédia, musique, code de la route, dactylo),
- **Planète Némé** : des jeux éducatifs pour les plus jeunes, ... tout pour jouer !!!

- **La cinémathèque de Bretagne** : accès à la base documentaire, à la photothèque et aux films numérisés,

- **Voolume** : site de livres lus,

- **Le canal des métiers** : orientation professionnelle en vidéos.

Informations et inscription en médiathèque.

aux bébés pour une animation autour du livre : contact et découverte du livre, éveil à la lecture, aux histoires... ouvert à tous les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle.

*Prochains rendez-vous :
mardi 8 octobre et mardi 29 octobre*

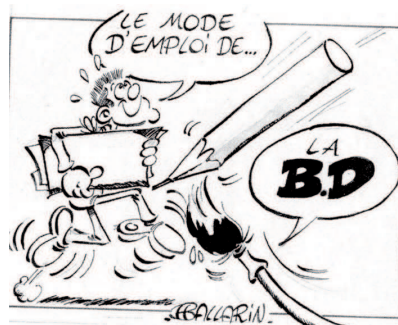
❖ Animations :

✓ « **Bébés lecteurs** »

Le 2^{ème} et le dernier mardi du mois, de 9h30 à 10h30, la médiathèque s'ouvre



✓ « **Atelier de création de BD** »



Animation, destinée aux jeunes (CE2, CM1, CM2)

Initiation aux secrets de la BD.

Session de 3 ½ journées :

lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 octobre

de 9h30 à 12h.

Nombre de places limité.

Inscription en médiathèque.

❖ **Accueil du public** aux horaires suivants :

Lundi	11 h 00 à 12 h 00
Mardi	16 h 30 à 18 h 30
Mercredi	16 h 30 à 18 h 30
Jeudi	11 h 00 à 12 h 00
Vendredi	17 h 30 à 18 h 30
Samedi	14 h 30 à 16 h 30

Visitez notre site internet : www.plougonvelin.fr

Pour les contacts : e-mail mediatheque@espacekeraudy.com

☎ 02 98 38 03 83



L'Office de Tourisme est Ouvert du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Services de l'OT :

Billetteries :

- pour les îles
- Océanopolis
- La Récré des 3 Curés

Billetterie des cars de l'Elorn !

achetez vos tickets du réseau de transport en commun Pen ar Bed à l'Office de tourisme
Ticket unité 2€, carnets de 10 tickets : 15€

Location de vélos sur Plougonvelin, et réservation de vélos à Ouessant.

Accès internet à l'Office de Tourisme, tarifs 1€ le quart d'heure/ 0.20€ la page imprimée



Rejoignez l'office de tourisme sur facebook !!

Fan page : Office de Tourisme de Plougonvelin

Carte privilège :

Cette carte est accessible aux résidents de la commune de Plougonvelin, elle est nominative, et valable 2 ans.

Elle permet de bénéficier de tarifs à l'espace aquatique Treziroise et sur certains spectacles à l'espace Keraudy.

Rendez-vous à l'office de tourisme de Plougonvelin avec une photo d'identité par personne, carte d'identité ou le livret de famille et un justificatif de domicile. (Coût 3€).

Phare de la Pointe Saint-Mathieu et le musée de l'abbaye :

Ouverture aux vacances de scolaires de la Toussaint (des zones A et C : 6/7) de 14h à 18h30. fermé le mardi.

Cénotaphe de Saint-Mathieu :

Le Cénotaphe est ouvert en même temps que le phare et le musée ainsi que les week-ends et jours fériés de 12h à 17h30.

Découvrir Plougonvelin à pied et à vélo :



Partez à la découverte du Patrimoine de Plougonvelin à pieds, à vélo ou à VTT.

8 circuits de randonnées sont disponibles à l'office. 0.20€/fiche.

Les lundis, l'association Gymnique de Plougonvelin vous invite à une séance de découverte de Plougonvelin et ses environs, bord de mer et campagne lors de randonnées pédestres de 10 à 12km chaque lundi matin (sauf férié).

Rendez vous sur le parking stade du Trémeur. Départ à 9h précises. GRATUIT.

Rens 02 98 48 30 18 ou 06 79 24 45 56.

Vie associative

L'Asso des Assmat. de Plougonvelin

C'est la rentrée pour les Assistantes Maternelles Agréées de la commune et leurs « Moutiques » !

But de l'association : proposer des animations variées, favoriser l'éveil des enfants de façon ludique, les socialiser en petits groupes, à partir de 6 mois jusqu'à la scolarisation, tout en sortant les assistantes maternelles de leur isolement.

Pour sa deuxième année, les Assistantes Maternelles se mettent en quatre pour proposer aux tout-petits qu'elles accueillent des séances « Jardin musical », animées tous les mois par un intervenant de « La Luciole, Ecole des musiques actuelles ». Des ateliers travaux manuels et un spectacle

de Noël sont en cours de préparation.

Les membres de l'Association se retrouvent également deux fois par mois à la bibliothèque lors des séances de « bébé lecteur », et une fois par mois à l'atelier « contes et comptines » proposé par le RAM.

L'organisation d'une foire à la puériculture est prévue en début d'année.

L'association « Les Moutiques » est ouverte à toute nouvelle adhésion : Assistante maternelle agréée, mais aussi Garde d'enfant au domicile des parents, jeune fille au pair... souhaitant partager son dynamisme et sa bonne humeur autour des tout-petits !

Contacts (bureau) :

Christine MOGUÉROU 06.26.31.16.76
Christelle LE RU 06.70.91.77.33
Nelly LE PETIT CORPS 06.25.19.61.58
Maryline LE GOFF 06.79.69.69.75

Les adhérentes : Valérie ZIEGLER, Viviane LE TREUT, Zafitsara QUEMENEUR, Adama MOAL, Delphine LE BRIS, Gnagna GOOR, Claire DELAUNEY, et Christine BODENES.



Deskomp ar yez vrezhoneg
Apprenons la langue bretonne

Reprise des cours :

Niveau 1 débutants, le mercredi 2 octobre.

Niveau 2 débutants, le mardi 1er octobre

Niveau 3 confirmés, le mercredi 9 octobre

Horaires : 20 h 30 à 22 h

Lieu des cours : 9 rue Penn Ar Bed

Section danses bretonnes

Les jeudis à 20 h 30

Lieu : Espace Kéraudy

Contact : Jean-Paul Nicolas

02 98 03 20 42

Korn ar vrezhonegerien

Hañv-goañv beteg Nedeleg
diwar neuze vez goañv kaled

ken e vezo bleun en haleg

Hag ahano goañv tenn

Ken ne zavo bleun er spern gwenn

L'automne jusqu'à Noël

puis commence l'hiver dur

jusqu'à ce que fleurissent les saules

Ensuite c'est le rude hiver

Jusqu'à ce que l'aubépine fleurisse.

Ar zoner war e varikenn

A ra d'ar yaouankiz breskenn.

Le sonneur sur sa barrique

rend folle la jeunesse.

O trougiformañ, e reer kornek ar bara.

A mal enfourner, on fait les pains cornus.

(Il faut faire correctement son travail)

Contact : Alexis Hascoet 02 98 48 37 18

René Le Moign 06 71 96 01 96

Rene.lemoign@orange.fr



Les vacances pour la plupart d'entre vous sont terminées et le club retrouve son rythme de croisière, avec les activités du jeudi.

Amis retraités ou actifs, venez nous rejoindre au club, nous vous accueillerons avec plaisir. Osez franchir le pas de la porte et vous découvrirez les différentes activités.

Programme des sorties du mois d'octobre :

Mercredi 9 : à 13 h 30, marche à Guipronvel, au profit de Burkina-Faso.

Deux circuits sont proposés, 5 kms et 8 kms, ouvert à tous.

Dimanche 27 : sortie Kig ha farz à Plounénenter, départ le matin sur le parking Kéraudy.

Contact : Marie-Claire THORIBE

Tel : 02 98 48 34 41 - 06 71 96 01 87

RENTREE MUSIQUE ET DANSE SAISON 2013-2014



Les cours de musique et de danse reprendront à partir du 23 septembre 2013.

Il reste encore des places. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

ass.musikol@laposte.net

www.musikol.e-monsite.com

Tamm Ha Tamm collectif éco-citoyen de Plougonvelin

Assemblée Générale

L'assemblée générale du Collectif Tamm Ha Tamm aura lieu le **samedi 12 octobre à 18H à la Salle Kéraudy**. Elle sera suivie d'un temps de convivialité.

Jardin partagé

– **Tous les mercredis de 10h30 à midi** une équipe discute, jardine, bricole, rigole... Venez nous rejoindre, le jardin partagé est **ouvert à tous**.

– **Samedi 12 octobre de 10h30 à midi** : atelier compostage domestique au jardin partagé (accès par la rue de la Forge).

D'ici la fin d'année, Plougonvelin passera à la collecte des déchets recyclables en porte à porte dans des bacs jaunes tous les 15 jours. Les bacs classiques ne seront donc ramassés que tous les 15 jours en alternance. C'est l'occasion de se mettre au compostage !

Cet atelier de formation vous est proposé par Laurent Abéguilé.

Y seront abordés : définition, placement, ce que l'on peut y mettre, l'équilibre azote/carbone, organismes, déséquilibres, récolte, utilisation.

Apportez vos échantillons.

Tarif : 5€ pour les non adhérents.

Réservation : 06 85 20 84 12.

Inventaire des fruitiers

Afin de préserver, bouturer, dupliquer, greffer les variétés locales ou bien adaptées, nous vous proposons de recenser vos fruitiers. Cela permettra de les partager. Détails sur notre site internet.

Les autres actions sont annoncées sur le site :

<http://www.tamm-ha-tamm.org/>

ou sur la page Facebook :

<http://www.facebook.com/tammhatamm>.

Cinéma

En OCTOBRE... un programme ... MONSTRE !

Tout le programme du Cinéma ici : <http://www.cinema-plougonvelin.fr>



CINE-CONCERT en famille
Mercredi 9 octobre à 20h30 - MONTE LA-DESSUS avec HAROLD LLOYD
 Un film de Fred C. Newmeyer et Sam Taylor
 USA I 1923 I 1h10
 mis en musique et joué en direct par Christian Paboef
 (tarif unique 4.50 €)



Réputé pour son agilité et son art des cascades, le célèbre comique américain **Harold Lloyd** et ses lunettes d'écaille signe avec **Monte là-dessus**, («**Safety Last** » en anglais), un petit bijou du cinéma muet. Riche en rebondissements hallucinants, ce film est avant tout connu pour la fameuse scène dans laquelle notre héros se retrouve agrippé aux aiguilles de l'horloge d'un gratte ciel, symbole d'une ascension sociale périlleuse dans cette Amérique des années 20 toute puissante.

Les Toiles du Mardi

tarif unique 3,50 €

Un mardi par mois à 20h00, venez VOIR ou REVOIR des films restaurés et numérisés, dans une version INEDITE

Mardi 15 Octobre : Mort d'un cycliste VOST

Une charge violente contre la bourgeoisie de l'époque franquiste confrontée à la peur et à la culpabilité. Une date essentielle dans le cinéma espagnol.



* * * * *

Le coin des P'tits Allumés :

Dimanche 13 octobre : Monstres & Créatures s'invitent au ciné :

Un monstrueux p'tit déj'

à partir de 9h : petit déjeuner / 2,50€ (une boisson, un jus de fruit, une viennoiserie)

10 h : projection du film « Monstres... pas si monstrueux ! » (tarifs habituels)

Nous avons l'habitude de voir au cinéma des monstres terrifiants... Mais ils ne sont pas toujours aussi terribles ! Ce programme de cinq courts-métrages vous propose un tour d'horizon des plus terribles créatures de la planète, sous un nouveau jour rempli de tendresse et d'humour!

A 15H00 : Projection du film : « U »

Animation de Serge Elissalde- France - 1h15 - -à partir de 6 ans-

Une licorne prénommée U vient au secours de Mona, une petite fille désespérée par la cruauté de ses parents adoptifs...

Ciné BIBERON

Le cinéma vous propose toute l'année, le jeudi matin, un programme de films adaptés pour vos tout petits **à partir de 18 mois**.

La maman ou le papa, le papi, la mamie, la nounou... qui accompagne l'enfant ne paye pas sa place. Tarif unique : **2,50 € / enfant**.

Jeudi 17 octobre 2013 à 10h : Le Petit chat curieux (Komaneko)

de Goda Tsuneo – Animation - Japonais – (VF) - 1h

Dans la charmante maison de Grand-papa, la vie s'écoule paisiblement au rythme des saisons. Koma, la petite chatte, ne manque ni d'idées, ni d'amis pour occuper ses journées.

US Plougonvelin football - www.us-plougonvelin.fr



DATES	EQUIPES	Reçoit	Se déplace
06/10	PH 15h30	BOHARS VGA 1	
	D2 13h30	PLOUGUIN 1	
	D3 13h30	ASPTT 2	
20/10	PH		AS CAVALE 1
	D2		FC BERGOT 1
	D3 13h30		AS CAVALE 3
27/10	PH	BENETON 1	
	D2 13h30	BENETON 2	
	D3 13h30	LEGION 3	

Bonjour, la saison 2013-2014 a déjà commencé et voici le calendrier des matchs du mois d'Octobre :



	samedi 5/10	samedi 12/10	samedi 2/11
Senior Filles Prérégionale +15 ans	Reçoit Hermine Kernic 20h30	Se déplace à PLOUDANIEL HB	Reçoit Côte des Légendes
Seniors Gars excellence départementale +16 ans	Reçoit CA Forestois HB 18H30	Se déplace à LESNEVEN 19H30	Reçoit HERMINE GABERIC HB

Journée récup ferraille par : le

SAMEDI 19 OCTOBRE
DE 9 H 00 A 17 H 00

dépôt sur le parking de la salle omnisport de Treneur

«De la voiture à la petite cuillère elle vous embarrasse on vous en débarrasse !!»

ramassage possible du très encombrant, contact sur place ou contactez ROGER BILCOT au 06.83.80.01.75
* pour les voitures : sous condition , voir avec Roger

Ce mois-ci le Club vous attend au récup ferraille du 19/10 (nos bénévoles peuvent venir à tout moment vous débarrasser de vos objets encombrants).

Nous vous préparons aussi notre soirée animée « tartiflette » le 31 octobre prochain pour nous réchauffer !

Ces événements visent à trouver de l'argent pour financer le matériel, certains trajets et autres besoins de fonctionnement du club ! Nous comptons sur vous !

ORGANISÉE PAR LE PHB Plougonvelin handball

SOIREE TARTIFLETTE
le **JEUDI 31 OCTOBRE**
Espace Keraudy - Plougonvelin
à partir de 19H00

menu

apéritif
tartiflette et salade verte
tarte aux pommes
café

SOIREE ANIMÉE PAR NOTRE DJ

repas 15 euros/personne
12 euros /-12 ans

inscriptions avant le 26 octobre : boulangerie Platéro
severine raguenes 06.60.24.54.51
anaie_brehier@yahoo.fr

UNC : Hommage à des Plougonvelinois qui ont marqué l'Histoire

Le 20 juillet dernier la municipalité de Plougonvelin a rendu hommage à des Plougonvelinois qui ont marqué l'Histoire, en donnant leur nom à des places de la commune.

Ces cérémonies, assez exceptionnelles en Finistère, ont été honorées par la présence d'autorités départementales, des familles, de nombreuses associations d'anciens combattants, du Souvenir Français, d'anciens des Forces Françaises Libres et de nombreux spectateurs tant résidents que vacanciers.

Inauguration de la Place Yves MICHEL
par Israel BACOR

Yves MICHEL fut maire de la Commune pendant plus de trente ans, en particulier pendant la difficile et douloureuse période de la guerre 1914-1918.



Inauguration de la Place Charles LE GOASGUEN
par Israel BACOR

Agé de 20 ans Charles LE GOASGUEN quitta Brest le 19 juin 1940 pour l'Angleterre où il s'engagea dans les Forces Françaises Libres. Il fut fait Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle.

Défilé des drapeaux

Les 26 drapeaux des associations patriotiques suivis des autorités, des familles et des spectateurs se sont formés en cortège pour rejoindre l'emplacement suivant en empruntant le Boulevard de la Mer.



Photos Yolande ROCHER,
Monique TROADEC, Gildas PRIOL

Inauguration de la Place André QUELEN
par Israel BACOR

Agé de 19 ans André QUELEN quitta Brest le 17 juin 1940 pour l'Angleterre où il s'engagea dans les forces Françaises Libres. Il fut fait Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle.



Rassemblement convivial à Keraudy

A l'invitation du Maire les cérémonies se sont terminées au centre Keraudy où des textes rappelant les moments essentiels de la vie d'Yves MICHEL, André QUELEN et Charles LE GOASGUEN ont été lus par Edmond ROUBELAT, Jean Yves EVEILLARD, Robert LEGUEN et un représentant de chaque famille.

Ces textes seront rappelés dans les prochains numéros des Echos.

Robert Le GUEN, Président
de la section U.N.C. de Plougonvelin

Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Actions maison de l'emploi

Relais assistant de vie : information collective le mardi 15 octobre : assistants de vie (mandataires, prestataires, CESU, en activité réduite, aidants familiaux, ...), le Greta vous propose de vous présenter ce relais (lieu d'échanges, d'entraides sur les pratiques, interventions de professionnels) sur 3 mois, 5 séances (possibilité de renouveler).

Atelier de recherche d'emploi : pour toutes personnes inscrites à pôle emploi : vendredi 4 et 18 /10 de 9h à 12h (CV, lettre...)

Permanence ADIE : pour toutes personnes souhaitant créer une activité (accompagnement individualisé, financement, ...) sur RDV

Permanence ARMEE DE TERRE : jeudi 25/10 de 13h30 à 16h30

Maison de l'emploi
ZA de Kerdrioual – 29290 Lanrivoaré
02.98.32.47.80 – maison.emploi@ccpi.fr

Infos santé - Solidarité

Le CLIC Iroise : un service de proximité et gratuit

Vous avez **plus de 60 ans** ou vous êtes en **situation de handicap** ?

Vous accompagnez une personne âgée ou handicapée ?

Vous êtes un professionnel de santé ou du secteur social ?

Le service de l'action gérontologique de la CCPI

* vous accueille

* vous apporte une information adaptée (aides à domicile, structures d'accueil, retour d'hospitalisation, adaptation du logement, APA, aide sociale, aides financières)

* vous aide à constituer vos dossiers

* vous accompagne dans vos démarches

* vous oriente vers les services qualifiés

Du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 13h30 à 17h (ou selon vos disponibilités) sur rendez-vous au 02 98 84 94 86 à la CCPI à Lanrivoaré.

Devenez « Guide composteur »

Vous compostez vos déchets ? Vous souhaiteriez partager et enrichir cette expérience avec d'autres habitants ?

Pourquoi alors ne pas devenir « Guide composteur ».

Les Communauté de Communes du Pays d'Iroise et du Pays des Abers vous proposent une formation approfondie à l'automne.

Renseignements au 02 98 32 37 83 ou environnement@ccpi.fr

Télévision

«Les carnets de Julie» font escale en Pays d'Iroise.

Julie Andrieux a choisi le Pays d'Iroise pour cadre de son émission les «carnets de Julie» qui sera diffusée **le 5 octobre à 17h sur France 3**. Elle a eu le coup de cœur pour les sites de St-Mathieu, du Conquet, de la mer d'Iroise et de Lampaul-Plouarzel pour planter le décor de l'émission qui a été tournée en juillet dernier et valoriser notre territoire.

Entres autres recettes, vous y (re) découvrirez le Kig ha farz, la saucisse fumée aux algues, le homard à l'armoricaine (ou à l'américaine)...

Vous retrouverez la diffusion de cette émission sur le site « Les carnets de Julie » : www.france3.fr/emissions/les-carnets-de-julie

Le Service Tourisme, Culture et Patrimoine

Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Zone de Kerdrioual - CS 10078

29290 LANRIVOARE

Tél. 02 98 84 41 15

tourisme@ccpi.fr - www.pays-iroise.com

Concours photo Clic/Clac !

Un nouveau thème du concours photo lancé chaque trimestre par la CCPI vous est proposé : après l'Agriculture, il s'agit pour les photographes amateurs du territoire de faire preuve d'imagination pour illustrer cette fois L'Habitat en Iroise.

La photo lauréate sera publiée en page 2 du magazine Iroise du mois de janvier 2014, et l'ensemble des clichés proposés figureront

dans une galerie photos sur le site <http://www.pays-iroise.com>.

Les photos ou demande de renseignements sur le concours (règlement, procédure...) sont à adresser pour le 29 novembre prochain à frederique.chevillotte@ccpi.fr.

Nautisme en Pays d'Iroise

La formation CQP AMV (moniteur de voile) 2014 assurée par Nautisme en Pays d'Iroise commencera aux vacances de Pâques l'année prochaine. Pour pouvoir entrer en formation, il faut, outre avoir 16 ans révolu, 5 unités de compétences techniques préalables dont le niveau 5 FFVoile.

C'est pourquoi, nous proposons aux « aspirants » moniteurs un stage dit de « pré-qualification » aux vacances de la Toussaint. Durant ce stage, vous serez préparés techniquement (navigation) et théoriquement (connaissance maritime) au passage du niveau 5 qui aura lieu en fin de semaine, sous forme d'un test de navigation sur votre support de pratique, ainsi que d'un test théorique écrit.

Pour s'inscrire ou vous renseigner, c'est facile : vous pouvez contacter Sylvie au 02 98 32 37 80 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

En octobre a la Pointe Saint-Mathieu

Visite du phare et du musée de l'Abbaye

Du 19 octobre au 3 novembre de 14h à 17h30

Et le weekend du 9, 10 et 11 novembre de 14h à 17h30

Tarifs : +de 10 ans 3€, de 4 à 9 ans 1€ et gratuit moins de 4 ans.

Une exposition « La Pointe Saint-Mathieu sous tous les angles » Le phare accueille une exposition photographique réalisée par Frédéric Le Moullour. Le photographe vous invite à redécouvrir la pointe sous des angles et des lumières des plus insolites. Entrée libre.

Le mémorial aux marins morts pour la France est en accès libre tous les weekends et fériés de 12h à 17h30. Ouverture pendant les vacances de la Toussaint de 10h à 17h30.

Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Ateliers du jardin

Tailles de haies, tontes de gazons, feuilles mortes... la parcelle est ratissée, la remorque est bien chargée, attelée, direction une nouvelle fois la déchèterie la plus proche pour se débarrasser de ces déchets à priori sans intérêt ; traitement chimique, pulvérisation puis au final, après utilisation, des déchets dangereux à apporter en déchèterie.

Si entretenir votre jardin est devenu une corvée et/ou si vous souhaitez jardiner autrement et durablement, venez vite profiter des « Ateliers du jardin ».

Pendant une demi-journée, encadré par un professionnel du jardinage, vous apprendrez à réutiliser les matières végétales produites par le jardin en pratiquant le broyage à la tondeuse, le compostage, le paillage et en travaillant le sol avec des outils alternatifs... Fini les allers/retours à la déchèterie !

Trois « ateliers du jardin » sont programmés avant les premiers froids de l'hiver:

- Le samedi 19 octobre de 9h30 à 12h30 (Lampaul-Ploudalmézeau)

- Le samedi 16 novembre de 9h30 à 12h30 (Ploudalmézeau)

Six séances supplémentaires se dérouleront de mars à juin 2014.

Ces ateliers ont lieu dans des jardins d'habitants volontaires.

Le nombre de participants est limité à 12 personnes.

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires.

L'adresse du jardin vous sera communiquée après inscription.

Renseignements et réservations au :
02 98 32 37 83

ou par courriel environnement@ccpi.fr

Phila-club renanais

La Philatélie est un moyen agréable de découvrir le passé et le présent de notre temps, de réveiller notre curiosité et de voyager à travers les timbres. »

Vous trouverez des conseils auprès des membres du club pour organiser et présenter votre collection, dans une atmosphère agréable et conviviale.

Le PHILA-CLUB RENANAIS a repris ses activités depuis le dimanche 8 septembre 2013. Dans la salle du bâtiment associatif « Espace Racine », ancien bâtiment EDF

à Saint-Renan. Les réunions se font à une cadence de 1 dimanche tous les 15 jours de 10h30 à 12h00.

Les services proposés par le Club sont les suivants :

- Service de nouveautés,
- Achats de matériel philatélique avec réduction de 20%,
- Bibliothèque et prêt de documents philatéliques,
- Circulations et bourses d'échange,
- Possibilité de commander des timbres hors programme,

- Conseils pour organiser sa collection de timbres.

Les personnes intéressées par cette activité passionnante et culturelle sont invitées à rejoindre le PHILA-CLUB RENANAIS.

Renseignements :

Tél. : 02 98 84 26 73
02 98 32 64 31

Courriel : marc.pihuit@orange.fr

Eela association

Envie d'un essai découverte ! Vous inscrire aux activités !

Musique (éveil, batterie, piano, guitare, flûte traversière, percussions africaines), danses (africaine, moderne Jazz, de société), théâtre, photos.

N'hésitez pas à nous contacter:

www.eela-asso.org, eela@eela-asso.org,
06 25 49 22 06, 06 81 65 13 87, ou à venir nous rencontrer à l'espace l'associatif de Plourin, rue des colonnes de justices, les mercredis de 17h à 19h, les vendredis de 17h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Le jardin des papillons

Il est possible de visiter nos cultures et productions, à la serre de Ste Anne du Portzic, 625 route de Ste Anne du Portzic à Brest, durant les mois d'octobre et de novembre, du lundi au samedi, de 9h à 17h.

Les ouvriers de l'ESAT vous présenteront leurs réalisations : compositions florales pour la Toussaint, arbustes variés, bulbes, plantes bisannuelles et vivaces ainsi que divers produits.

Tél. : 02.98.41.30.94
armorique@papillonsblancsz29.fr

ADAPEI Brest/St Renan

L'antenne locale de l'ADAPEI Brest/St Renan est au service des personnes handicapées et de leurs familles. Elle assure une mission de coordination entre les divers organismes et instances concernés et a un rôle d'information auprès des familles.

Elle développe des animations en faveur des personnes handicapées en collaboration avec les structures d'accueil.

Elle oeuvre par tous les moyens pour la reconnaissance de la personne handicapée en tant que citoyenne à part entière.

Les familles en recherche de renseignements ou d'accompagnement peuvent prendre contact au 02.98.28.41.47 ou 02.98.32.41.27



LES JEUDIS
de PLAIR – 10
octobre 2013
à 18h30 –
Hippocampe -
Plougonvelin

**L'ACCOMPAGNEMENT
de la FIN de VIE**
par Sœur Marie Emmanuelle
Congrégation des sœurs apostoliques de
St Jean et le Docteur Jean-Paul Cornec

Le Thème de l'Accompagnement de la Fin
de vie nous concerne tous et nous avons
été, sommes, ou y serons confrontés. Il sera

traité avec la sensibilité philosophique,
spirituelle, mais aussi pleinement consciente
de la réalité humaine ou médicale des
intervenants.

Cette conférence est la dernière du cycle
2013 des Jeudis de PLAIR.

En 2014, Plair reprendra son cycle de
conférence en suivant le fil rouge qui sera
donné par la lettre de l'alphabet tirée au
sort lors de l'Assemblée Générale.

Contacts PLAIR :
www.plair.fr association@plair.fr
☎ 02 98 48 33 75



Informations extra-communales

Chèque sport 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année
encore le dispositif Chèque sport pour
inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19
ans à fréquenter davantage les terrains
et les salles de sport. Pour bénéficier
d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est
engagée dans une politique active en faveur
de l'accès au sport pour tous, et notamment
auprès des jeunes, dans une région d'une
grande vitalité sportive. Pour y parvenir
et alléger le budget des familles, elle offre

depuis maintenant six ans un Chèque sport
d'un montant de 15€, destiné aux sportifs
âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la
saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes
ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi
réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans
leur club.

Cette année, depuis le 1^{er} juin, les jeunes
nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 peuvent
à nouveau retirer leur chèque sur bretagne.
fr/jeunes et le faire valoir auprès des 2 500
clubs partenaires. Cette aide individuelle
unique est valable pour toute adhésion

annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs
bretons, hors association interne à un
établissement scolaire (UNSS ou UGSEL).
Pour en bénéficier, rien de plus simple : il
suffit de se rendre sur le site de la Région
Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un
formulaire d'inscription, d'imprimer son
chèque et de le présenter à son club au
moment de son inscription.

Toutes les infos sur
www.bretagne.fr/jeunes:

Groupama Sécurité routière - Attitude - Prévention

A l'attention des séniors : Bien se comporter
pour éviter le pire.

Le conseil d'administration de la caisse
locale de Plougonvelin a le plaisir de
convier les séniors à une **réunion de
prévention** :

les séniors et la sécurité routière, qui se
tiendra le **vendredi 11 octobre 2013 à
18h30**, salle l'hippocampe, le Trez Hir à
Plougonvelin.

Lionel Bathelier,
Administrateur caisse locale

Procédure d'accueil des chiens errants

Brest Métropole Océane assure
provisoirement la gestion de la fourrière.
Elle effectue l'entretien des locaux, nourrit
les animaux, établit leur transfert vers des
refuges.

BMO a répondu favorablement à
l'hébergement des animaux provenant des
communes de la CCPI.

Il appartient aux collectivités de contacter
le service Action Sanitaire et Santé et de
transporter les animaux à la fourrière.

Les frais vétérinaires afférents aux soins,
identifications, vaccinations seront affectés
aux collectivités ainsi que les charges
relatives au transfert des animaux vers le
refuge.

L'arche de Noë

L'association l'Arche de Noë, qui a
recueilli tous les chats du refuge du Minou
suite à sa fermeture, recherche des familles
d'accueil, du matériel, des croquettes, des
bénévoles, et des parrains.

Journées adoptions de chat(tes) les **samedis
12 et 26 octobre 2013, les samedis 9 et
23 novembre ainsi que les samedis 7 et
21 décembre**: Magasin Point DOG à Brest
de 10h00 à 18h00.

Pour chaque don versé à l'association,
66% de votre don seront déductibles de
vos impôts

L'association l'Arche de Noë Tel :
06.16.64.39.80
Site <http://arche-de-noe-brest.fr>

Refuge : 66 quater boulevard Montaigne
29200 Brest

Informations extra-communales

Université du temps libre en Iroise

Espace Racine - 6 Rue Racine 29290 – SAINT RENAN

site de l'U.T.L. en Iroise :
<http://www.utleniroise.infini.fr>

Vous y trouvez le programme de nos activités, la présentation des conférences et des sorties.

Les conférences se déroulent à l'espace culturel de Saint Renan à 14 heures

Programme prévisionnel des conférences :

8 octobre : La raison d'état par Anicet Le Pors, ancien ministre, conseiller d'état

22 octobre : Tunisie, Egypte, Syrie, où en sont les révoltes arabes par Daniel Cléach, professeur agrégé d'histoire

12 novembre : Le Barzaz Breiz par Louis Elegoet, écrivain et conférencier

26 novembre : Histoire du jazz, par Jacques Morgantini, vice-président du Hot club de France, spécialiste du jazz

10 décembre : La Franc Maçonnerie

Nouveau à Plougonvelin

L'abri de Gaïa : la nouvelle adresse bien-être

Dimanche 15 septembre, Maud Villageon, Sophie Hanquiez et Maryline Cornec ont inauguré leur **maison du mieux-être située à Bertheaume, et baptisée « L'Abri de Gaïa ».**

Elles y proposent leurs trois disciplines complémentaires : le yoga, le shiatsu et la nutrition.

Maud Villageon dispense des cours de yoga, de Pilates et de relaxation pour des groupes, adultes et enfants. Elle accueille sur rendez-vous les individuels qui souhaitent un travail personnalisé autour de la gestion du stress, du sommeil ou des maux de dos.

Sophie Hanquiez pratique le shiatsu. Cette technique de massage japonais est basée sur des pressions des mains et des doigts sur les lignes d'énergie appelées méridiens. L'objectif des séances, individuelles et sur rendez-vous, est de relâcher les tensions et stimuler les forces d'autorégulation.

Maryline Cornec propose des cours de cuisine collectifs inspirés par le principe chinois des cinq éléments. Sa cuisine, énergétique et savoureuse, se base sur des préparations variées des légumes de saison, l'utilisation de légumineuses, d'algues, d'épices, de laits végétaux, etc.

Les activités du trio sont proposées indépendamment les unes des autres, ou en synergie lors d'ateliers pour lesquels yoga, shiatsu et nutrition sont réunis autour du même thème. Le premier de ces ateliers intitulé « bien vivre l'automne » a lieu le samedi 12 octobre.

Renseignements et inscriptions :

Maud/yoga 06.19.81.19.41
ou maud.villageon@laposte.net

Sophie/shiatsu 06.09.56.20.30

Maryline/nutrition : 06.62.30.08.22
www.abri-de-gaia.com

Informations pratiques

Recensement militaire

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable

pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaître cette étape et la faire connaître est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Titres de séjour

Depuis le 1^{er} septembre 2013, toutes demandes de titres de séjour devront être déposées en préfecture, en sous-préfecture de Brest ou au Centre de Mobilité International implanté dans les locaux de l'Université de Bretagne Ouest pour les étudiants dépendant de cette université et de Télécom Bretagne.

Les dépôts de demande de titre s'effectueront sur rendez-vous uniquement. Ces rendez-vous pourront être obtenus, selon les modes suivants :

1. Auprès de la permanence téléphonique qui sera assurée de la manière suivante :

✓ 02 98 76 28 59 du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

Cette permanence répondra également à des questions d'ordre général sur le séjour des étrangers et notamment sur les pièces à joindre sur les demandes de titres.

2. Auprès du pré-accueil « étrangers » :

✓ **En sous-préfecture de Brest**, 3 rue Parmentier, ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00.

✓ **Pour les étudiants de l'UBO et de Télécom Bretagne**, le centre de mobilité internationale assurera ce pré-accueil chaque jour selon les horaires habituels.

Ces pré-accueils assureront en outre l'information générale des étrangers sur le séjour ainsi que la communication des listes de pièces nécessaires pour compléter les dossiers de demandes de titres de séjour.

3. **Le site internet de la préfecture (www.finistere.gouv.fr)** permet de prendre rendez-vous et de télécharger les listes de pièces pour les différents types de titres de séjour.

Pour les **demandes déposées avant le 9 septembre 2013**, le traitement des dossiers est poursuivi de la manière suivante :

✓ Les dossiers (pour lesquels le titre a été fabriqué ou le récépissé a été édité avant le 9 septembre) ont été transmis en mairie pour remise aux usagers selon les modalités habituelles

✓ Depuis le 9 septembre 2013, les pièces complémentaires et des demandes de récépissés doivent être déposées en sous-préfecture de Brest – sans RDV au pré-accueil et le titre lorsqu'il sera préfabriqué sera remis en sous-préfecture de Brest.

✓ Les intéressés seront informés de la disponibilité de leur titre ou récépissé par courrier, courriel, SMS ou appel téléphonique et seront invités à le retirer en sous-préfecture de Brest.

Inscription sur les listes électorales

Les démarches pour **s'inscrire** sur les listes électorales doivent être faites **au plus tard le 31 décembre 2013** ; une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile vous seront demandés.

Les **jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans** (entre le 1^{er} mars 2013 et le 28 février 2014) **sont inscrits d'office** sur les listes électorales sans faire de démarche particulière.

La mairie leur adressera un courrier, le leur expliquant, courant octobre.

Attention : en l'absence de courrier, il convient de se renseigner auprès de la mairie.

Changement de domicile ou d'état-civil

Tout changement intervenu dans la situation personnelle (déménagement, mariage, divorce...) doit être signalé par écrit en mairie.

En effet, ce changement peut signifier que vous changez de bureau de vote d'affectation et donc de liste électorale.

Si vous négligez la démarche de modification d'inscription, les courriers qui vous seront alors adressés dans le cadre des opérations électorales vous seront envoyés à votre ancienne adresse. **Or la Poste ne les fait pas suivre et les retourne à la mairie.**

Les imprimés sont téléchargeables sur le site internet de la commune :

www.plougonvelin.fr

ou sur service-public.fr

Numéros utiles

Véolia : 0811.902.902

Pharmacies de garde : 32.37

Centre anti-poison : 02.99.59.22.22

Eau du Ponant : 02.29.00.78.78

Urgences : 15

ADMR : 02.98.89.37.09

EDF dépannage : 08.10.33.30.29

Pompiers : 18

sudiroise@asso-admr29.fr

<http://www.sudiroise.fede29.admr.org>

Gendarmerie Le Conquet : 17
ou 02.98.89.00.13

Hôpital Morvan (enfants -15 ans) :
02.98.22.34.88

Relais assistantes maternelles :

02.98.48.99.91

ram@locmaria-plouzane.fr

Police Municipale : 06.19.41.44.43

CHU Cavale Blanche : 02.98.34.74.55

Déchèterie

Horaires d'ouverture :

Lundi 10H00 à 12H00 14H00 à 18H00
Mardi *FERME*
Mercredi 10H00 à 12H00
Judi 10H00 à 12H00 14H00 à 18H00
Vendredi 14H00 à 18H00
Samedi 09H30 à 12H00 14H00 à 18H00
Dimanche 10H00 à 12H00

La déchèterie sera *fermée les jours fériés*.

Analyse de l'eau



Prélèvement du :
19/09/2013

Taux de nitrates :
26 mg/l

Soins infirmiers

Soins assurés 7j/7 à domicile

- **M.N. RAGUENES - S. LAMIL**
☎ 02.98.48.33.72

En cas d'urgence :
M.N. Raguènes : 06.60.88.25.28
S. LAMIL : 06.21.01.37.61

- **D. POLLEFOORT - V. LE PENNEC - Y. QUEFFELEC - V. PHILIPONA**
Permanences cabinet : 1, rue Saint Yves
Pas de permanence au cabinet le samedi matin en période de vacances scolaires.

Ouvert de 08H00 à 12H00 du lundi au vendredi inclus et le samedi de 09H00 à 11H00

☎ 02.98.48.21.80
Portable : 06.63.52.43.46

Centre départemental d'action sociale

Pour rencontrer l'assistante sociale du CDAS de Saint-Renan, prendre rendez-vous au : **02.98.84.23.22**.

La presse

Nos correspondants locaux :

Ouest-France :
Rémi Page - 02.98.89.12.03
page.remi1@aliceadsl.fr

Le Télégramme :
Bruno Detante - 06 62 76 91 51
bdetante@gmail.com

Informations municipales

Invitation au repas annuel des anciens

Israël BACOR, Maire de PLOUGONVELIN, les membres du CCAS, et le conseil municipal invitent les " Anciens " (70 ans dans l'année et plus) à venir se retrouver autour d'un déjeuner,

Le samedi 19 octobre 2013 à 12 heures, à l'Espace Kéraudy.

Le repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus. Les conjoints de moins de 70 ans régleront leur repas lors de l'inscription, en mairie (02.98.48.30.21) ou au Club des Mimosas.

TRANSPORT

Les personnes qui n'ont pas de moyen de transport pour se rendre au repas sont invitées à se faire connaître par le bulletin d'inscription ci-dessous.



INSCRIPTION POUR LE REPAS ET LE TRANSPORT

Bulletin à remettre au plus tard le lundi 14 octobre 2013 soit au **Club des Mimosas**, soit à la **mairie**

Mme participera*
Mr participera*
Adresse

au déjeuner du samedi 19 octobre 2013.

TRANSPORT à l'Espace Culturel Keraudy

Mme désire être convoyée*
Mr désire être convoyé*
Pour 12H00

*Mettre une croix dans les cases choisies